Annexe 2.1. Plan d'action pour les départements ayant contractualisé pour la première fois en 2020 et 2023

INDICATIONS POUR LA COMPLÉTUDE DU PLAN D'ACTIONS

- Ne pas modifier la structure du tableau et le transmettre impérativement au format Excel (et non PDF)
- Veiller au respect des sources de financement État / Sécurité sociale prévues objectif par objectif
- Lorsque cela est pertinent, indiquer les autres financements mobilisés hors contractualisation ou par des partenaires à l'appui de l'objectif (par exemple : financements de la CPAM au titre des actions de prévention médico-sociale)
- Remplir le tableau vert qui récapitule les montants totaux
- Les données renseignées dans l'onglet plan d'action permettront de compléter le formulaire en ligne : https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/Plan_action_contractualisation2023

		Annexe 2.1 - Plan d'action	pour les départements ayant contractual	sé pour la première fois en 2020 ou en	2023				
	N° de l'objectif	Objectif	Actions à mettre en œuvre 2023	Partenaires	Financements 2023				
Mesure					Source de financement État	Département	£tat	Total pour l'objectif	Autres financements (Précisez la source)
Engagement 1 : Agir I	le plus précocement p	possible pour répondre aux besoins des enfants et	de leurs familles Action n°1: Atteindre un taux de couverture par						
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	1	Atteindre à horizon 2023 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	la PMI d'au moins 20% des Entretiens Prénataux Précoces		FIR	- €	119 622,00 €	119 622,00 €	
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	2	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	Action n°2: Généraliser les bilans de santé en école maternelle		FIR	- €	81 772,00 €	81 772,00 €	
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	3	Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	Action n°3: Doubler le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables		FIR	- €	119 622,00 €	119 622,00 €	
	4	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	Action n°4: Augmenter le nombre d'enfants de 0 à 2 ans bénéficiant de l'intervention à domicile d'une infirmière puéricultrice de PMI, notamment dans les familles vulnérables		FIR	- €	83 622,00 €	83 622,00 €	
	5	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	Action n°5: Augmenter le nombre de consultations infantiles		FIR	- €	145 722,00 €	145 722,00 €	
Engagement 2 : Sécu	riser les parcours des	s enfants protégés et prévenir les ruptures							
Renforcer les CRIP	6	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Action n°6: Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du département un délai de moins de trois mois		304	- €	45 000,00 €	45 000,00 €	
	7	Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)	Action n°7: Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)		304	0 €	0 €	0 €	
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	8	Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	Action n°8: Systématiser un volet "maitrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services		304	- €	- €	- €	
Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	9	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	Action n°9-1: Création, par renforcement du PCPE, d'une équipe d'appui aux professionnels de l'ASE Action n°9-2: Création à l'IME Saint-André de Cernay et à l'IME Saint-Joseph de Colmar, d'une unité de vie ouverte toute l'année et dédiée aux enfants confiés en situation de handicap		ONDAM	182 000,00 €	464 300,00 €	646 300,00 €	
Soutenir la diversification de l'offre	19	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	Action n°14: Renforcement des dispositifs de répit et d'accompagnements spécifiques pour les enfants confiés		304	- €	387 000,00 €	387 000,00 €	
Développer les centres parentaux et les compétences parentales	21	Développer les centres parentaux	Action n°15: Création d'un Centre Parental Renforcé diffus expérimental dans le Haut-Rhin		304	- €	591 111,00€	591 111,00€	
Engagement 3: Donne	er aux enfants les mo	yens d'agir et garantir leurs droits							
Développer la participation des enfants et des jeunes	10	Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)	Action n°12: Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)		304	- €	- €	- €	1500 € en report de crédits 2022 (BOP 304)
Engagement 4: Prépa	rer leur avenir et séci	uriser leur vie d'adulte							
Faciliter l'intégration pro des anciens MNA	25	Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA	Action n°16: Développement de places dédiées à l'accompagnement des jeunes majeurs MNA		304	- €	25 031,00 €	25 031,00 €	
Conditions pour y par	rvenir								
Repenser la gouvernance	11	Renforcer l'ODPE	Action n°13: Renforcer l'observatoire départemental de la protection de l'enfance		PLF	- €	- €	- €	
Répondre aux besoins territoriaux	29	Réaliser un projet innovant			304 ou ONDAM	- €	- €	- €	

Récapitulatifs montants totaux 2023	Montant État sollicité	Montant CD
BOP 304	1 048 142,00 €	- €
FIR	550 360,00 €	- €
ONDAM	464 300,00 €	182 000,00 €